Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_152-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-152

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :
M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :
M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :
Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Monique CAPITAINE, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :
Budget primitif de 2025

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :
Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
Le budget est un acte fondamental de la gestion municipale puisque c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel et présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.
Lors de sa séance du 2 décembre 2025, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026.
Le budget de la ville de Concarneau est composé de son budget principal ainsi que de quatre autres budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL :
Le budget principal 2026 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 31 732 819,07 € contre 31 729 780,52 € au BP 2025, soit une évolution de +0 %, et en section d'investissement à un montant de 18 690 624,63 € contre 18 192 913,17 € au BP 2025, en augmentation de +3 %.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_152-DE

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

BAC DU PASSAGE :

Le budget primitif 2026 du Bac est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 371 021,00 € contre 406 798,71 € au BP 2025 et en section d'investissement à la somme de 1 720 717,16 € contre 968 060,00 € au BP 2024, soit une évolution respective de -9 % et +78 %.
Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE :

Le budget primitif 2026 du CAC est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 891 042,18 € contre 918 370,52 € en 2025 et en section d'investissement à la somme de 2 823 503,00 € contre 267 622,68 € en 2024, soit une évolution respective de -3 % et +955 %.
Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

CUISINE CENTRALE :

Le budget primitif 2026 de la Cuisine centrale est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 315 588,77 € contre 1 311 924,47 € en 2025 et en section d'investissement à la somme de 139 500,00 € contre 105 536,00 € en 2024, soit une évolution respective de 0 % et de +32 %.
Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

PARKING DE LA CRIEE :

Le budget primitif 2026 du Parking de la criée est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 81 000,0 € contre 90 000,00 € en 2025 et en section d'investissement à la somme de 61 670,00 € contre 28 570,00 € en 2025 soit une évolution respective de -10 % et +116 %.

Annexe n°1 : Rapport du Budget Primitif 2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Approuve le budget primitif 2026 du budget principal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Approuve le budget primitif 2026 du budget bac du passage ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Approuve le budget primitif 2026 du budget CAC ;

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_152-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Approuve le budget primitif 2026 du budget cuisine centrale ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Approuve le budget primitif 2026 du budget parking de la criée ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **21 voix POUR**
9 VOIX CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Autorise M. le Maire ou l'élue déléguée à effectuer des virements dans le cadre de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, sur les budgets soumis à la nomenclature M57.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU